

EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION -Activité pédagogique-



Mooc eFAN
EMI



PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Intitulé de l'activité : **Réseaux sociaux : les limites à la liberté d'expression**

Public concerné : une classe de 2e

Disciplines concernées : ECJS

Partenaire sollicité : Sarah Akkaoui-Borgna, juriste en nouvelles technologies et propriété intellectuelle ;
David Beaux, community manager à France 24

MOTS CLES : Nouvelles technologies de l'information et de la communication ; Réseaux sociaux ;
Liberté d'expression ; Journalisme et information ; Rumeur ; Théorie du complot ; Vie privée ;
Protection des données ; E-reputation ; Propriété intellectuelle ; Cyber-harcèlement

OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

En termes de connaissances, capacités/compétences.

- Connaissance des textes législatifs relatifs aux libertés fondamentales, tout particulièrement la liberté d'expression
- Connaissance des principaux réseaux sociaux et de leurs spécificités
- Connaissance des lois et mesures récentes : Informatique et libertés, Hadopi, mesures anti-terroristes, mise en place de la plate-forme Pharos, cyber-harcèlement
- Réflexion sur l'information à l'heure des réseaux sociaux, en particulier après l'attentat contre Charlie Hebdo et le supermarché Hyper Kasher
- Conduire les élèves vers une utilisation raisonnée et responsable des réseaux sociaux
- Comprendre les limites fixées par la loi à la liberté d'expression
- Développer l'esprit critique

Lien avec les programmes

- Les valeurs et principes de la République
- Les textes fondamentaux et fondateurs de la République

RESSOURCES UTILISEES

- Documents pédagogiques réalisés par les enseignants (présentations Powerpoint : Identité numérique, qui suis-je sur internet ? Liberté d'expression, liberté de la presse ; Quand les réseaux s'enflamment autour de l'actualité : l'attentat contre Charlie Hebdo ; Charlie Hebdo)
- La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789
- La Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948
- La loi de 1881 sur la liberté de la presse
- La Constitution de la Ve République
- Réseaux sociaux, notamment Facebook, Twitter, You Tube

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE MENEES

Déroulement de l'activité :

- Réflexion sur l'e-réputation et l'identité numérique
- Acquisition de connaissances et débat sur les fondements de la liberté de la presse et de la liberté d'expression
- Interrogations sur l'information à l'heure des réseaux sociaux, avec un regard particulier sur l'attaque contre Charlie Hebdo et l'Hyper Kasher.
- Pendant la semaine de la presse : rencontre avec un community manager ; contact, via Skype, avec une juriste qui répond aux questions des élèves

Modalités de travail du groupe d'apprenants :

- En classe entière, sur 4 séances, en prévision de la semaine de la presse
- Enrichissement du travail mené en classe par la rencontre avec des professionnels

Prolongements :

- Nous aurions souhaité créer un compte classe Facebook : publication de contenus textuels appelés « statuts », pour rendre compte des enseignements tirés du projet dans son ensemble et des deux rencontres avec des professionnels en particulier. Malheureusement, le professeur d'ECJS est remplaçant et quittera le lycée avant que ce soit possible.

BILAN DE CETTE ACTIVITE :

Eléments positifs

- Les élèves, grands utilisateurs des réseaux sociaux, ont tiré des enseignements nombreux : règles de confidentialité, responsabilité, espace privé, espace public...
- une manière plus concrète d'aborder les thèmes d'ECJS, avec un sujet qui les concerne directement

AUTEURS :

Nom, prénom : Chris TRABYS (documentaliste), Romain BORGNA (ECJS, Histoire-géographie)

Etablissement, commune : Lycée Blaise Pascal, Brie-Comte-Robert (77)

Adresse mail : chris.trabys@gmail.com, romain.borgna@gmail.com